



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Clermont-Ferrand
pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

SESSION 2013		Code 50032314	PAGE 1/2
Examen :	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE		Durée : 1h30
Spécialité :	OPERATEUR PROJECTIONNISTE DE CINEMA		Coefficient : 3
Épreuve : EP 1 - PRÉPARATION ET REMISE EN DISTRIBUTION D'UN PROGRAMME			

FICHE DE CONSIGNES A REMETTRE AUX EXAMINATEURS

A- Repérage et prise en main de l'installation et du poste de travail (temps imparti : 10 minutes)

Le candidat est renseigné par les examinateurs sur l'emplacement et le fonctionnement des différentes commandes du matériel. Il met en service les différents appareillages et dispositifs de cabine et de salle dont il aura besoin durant le déroulement de l'épreuve.

Le candidat devra s'assurer de la conformité des câblages *entre le projecteur et le serveur*

Après repérage de l'ensemble des équipements, il s'assure des conditions de projection à l'aide des mires fournies et vérifie l'intensité du courant.

Le candidat doit s'assurer qu'il possède les KDM nécessaires.

B -Vérification, réglage et préparation d'une séance (temps imparti : 55 minutes)

B1- (temps indicatif: 10 minutes)

Le candidat devra identifier des longueurs de pellicule et les assembler

Le candidat doit identifier les longueurs de pellicules et les assembler pour une éventuelle projection.

L'identification de ces longueurs de pellicule devra être notifiée sur une feuille jointe.

B2 - (temps indicatif : 45 minutes)

Le candidat doit procéder à l'ingestion de deux éléments projetables dans le serveur.

Le candidat doit valider les fichiers ingérés.

A la demande de l'examineur le candidat assemble un programme composé des TROIS éléments choisis par l'examineur.

A la demande de l'examineur le candidat devra :

- Modifier l'ordre de son programme.
- Respecter le choix et l'ordre de montage demandés.
- Les formats images doivent être sélectionnés ou programmés conformément à la liste de lecture.
- Les formats sonores doivent être sélectionnés ou programmés conformément à la liste de lecture.

SESSION 2013		Code 50032314	PAGE 2/2
Examen :	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE		Durée : 1h30
Spécialité :	OPERATEUR PROJECTIONNISTE DE CINEMA		Coefficient : 3
Épreuve : EP 1 - PRÉPARATION ET REMISE EN DISTRIBUTION D'UN PROGRAMME			

- Diffuser un contenu multimédia après avoir lui-même effectué le câblage de l'équipement multimédia .

A la demande de l'examineur le candidat devra :

- Arrêter la diffusion du contenu multimédia
- Reprendre la diffusion

**C- Remise en distribution des supports et mise au repos de l'installation
(temps imparti : 15 minutes)**

Le candidat doit effacer **UNIQUEMENT** son programme.

Le candidat décrit verbalement la mise au repos des différents appareillages utilisés durant le déroulement de l'épreuve.

D- Le candidat devra répondre oralement à des questions.

(temps imparti : 10 minutes)

Voir fiches de questions

LES NOTES PEUVENT ETRE MODULEES

EXEMPLE : « Les principes du numérique sont explicités » SUR 2 POINTS.

Le candidat peut obtenir : 0 - 0,5 - 1 - 1,5 ou 2 points